

Administration :

Mme LAJUS, IA-DASEN des Landes-
M. SANCHEZ, Secrétaire Général de la DSDEN 40
Mme CUTILLAS, IEN chargée de l'EI (Ecole Inclusive)
Mme PRABONNE, cheffe du Pôle Gestion AESH 40

Délégation syndicale de la FNEC FP-FO 40 :

BENQUET Isabelle, secrétaire départementale du SNUDI-FO 40,
GUYARD Nicolas, secrétaire départemental du SNFOLC 40
GUYON Marc, référent FO pour les AESH des Landes

1. Bilan de l'année

Comme il est écrit dans le rapport d'activité du SNUDI-FO 40 pour cette année scolaire 2025/2026, nous l'avons qualifiée « d'annus horribilis » pour les AESH, du fait du manque d'AESH –

Rappel de l'enquête **FO** adressée à la rentrée 2025 à tous les coordonnateurs et coordonnatrices de PIAL du département (46 pour le Public et 6 pour le Privé) : d'après les réponses obtenues, **FO** a évalué le manque à **240 AESH manquants au minimum** pour respecter à la lettre les notifications de la MLPH

FO rappelle de la note du Secrétaire Général aux coordinatrices et coordinateurs des PIAL du 29 août qui, entre autres, donnait comme consigne que tous les élèves en situation de handicap des PIAL soient accompagnés. **FO** vous a adressé un courrier à ce sujet : pas de réponse.

Autre lettre envoyée le 2 février sur les modalités pour les modifications d'EdT et/ou lieu d'exercice : pas de réponse.

FO souhaiterait que ses courriers soient suivis d'une réponse. C'est la moindre des choses !

IA-DASEN : pas de réponse car pas d'autres possibilités de faire autrement vu les AESH disponibles.

S.G. : depuis 2022, notre priorité est de scolariser tous les élèves en situation de handicap. Avant tout, il faut que tous les élèves en situation de handicap soient à l'école. C'est ce qu'on nous demande.

Commentaire FO post-audience : *en un mot, gérer la pénurie au détriment des conditions de travail et de vie des AESH.*

FO rappelle alors la mobilisation sur Tarnos, en novembre dernier, quand une AESH avait été déplacée du jour au lendemain d'un accompagnement en classe terminale du LP en ... maternelle ! C'est un manque de respect du travail accompli par l'AESH, les enseignants et l'élève lui-même pour sa réussite scolaire.

IEN-EI : priorité est donnée à l'accompagnement le plus tôt possible, dès la maternelle. Plus l'élève avance dans sa scolarité, plus l'autonomie doit être recherchée.

Puis, l'administration d'avancer l'argument répété x fois : « *il y a trop de notifications* »

FO dénonce la mutualisation de l'accompagnement de plus en plus importante qui est en train de faire perdre le sens du métier à de plus en plus d'AESH... et de lire un témoignage d'une AESH en collège : « *Nous sommes plusieurs au collège à accompagner en plus de nos élèves certains élèves appartenant au dispositif ULIS. En effet, l'AESH-co ne peut pas être présente à chacune des inclusions.*

Ainsi, pour palier son absence, notre coordinatrice a ajouté certains élèves de l'ULIS dans les classes où des AESH étaient présentes.

En début d'année, je suis allée lui expliquer que l'on m'avait affecté un élève souffrant de TSA nécessitant un accompagnement individuel de 24h et que je trouvais totalement injustifié d'ajouter dans cette classe 3 élèves de l'ULIS dont 2 ne sachant ni lire ni écrire et dont le comportement posait déjà problème en primaire. Elle m'a répondu que je n'étais pas obligée de m'en occuper, que c'était en fonction de mon bon vouloir... Nous accompagnons toutes en moyenne 10 élèves au collège dont des élèves de l'ULIS. »

Aucune réaction de l'Administration, qui, visiblement, ne sait quoi répondre si ce n'est de demander le nom du collège où cela se passe ; ce que refuse **FO** de faire, car pour le syndicat une telle décision est la conséquence directe du manque de moyens donnés par rapport aux exigences d'inclusion en classe ordinaire voulue par l'institution, pas de la coordo. qui applique le principe bien connu de « *L'école est son propre recours* » dicté par un ancien ministre de l'E.N. (Claude Allègre en 1999)

S'en suit un échange sur les élèves au comportement ultra-violent.

FO : 93% des 514 fiches SST sont rédigées suite à des faits de violence dus à l'inclusion scolaire systématique. Ce qui était exceptionnel devient de plus en plus courant. L'enseignement est mis à mal et la souffrance de tous se généralise.

S.G. : il faut évaluer les choses à leur juste place. Nous avons quelque 3400 élèves notifiés dans les Landes et nous connaissons une dizaine de cas d'élèves qui posent problème.

FO : quand les cas de violences par un élève en situation de handicap se répètent, quelle procédure préconisez-vous, mis à part la rédaction d'une fiche SST ?

IA-DASEN : alerter l'IEN de la circonscription pour les AESH des écoles, l'IEN-EI. Vous pouvez nous appeler également.

Commentaire FO post-audience : *encore faudrait-il que l'IEN -EI réponde aux appels des collègues !*

FO : A ce jour, combien d'élèves notifiés sans AESH (125 au 25 mars) ?

La Cheffe du Pôle Gestion (*après avoir demandé l'autorisation à l'IEN- EI*) donne une réponse stupéfiante : 300 au 30 avril !!!

En moyenne, combien d'élèves en situation de handicap suivent les AESH ? (Au niveau académique il était de 5,82 au mois de février dernier) : pas de réponse de l'Administration.

FO avance sa revendication : 2 élèves maximum.

Et d'aborder alors la mise en œuvre d'un nouveau dispositif pour baisser le nombre de notifications d'accompagnement et les durées d'accompagnement : les PAS.

(*En Gironde, l'IA-DASEN s'est récemment félicité des 5 PAS expérimentaux qui ont fait baisser le nombre de notifications de 6% !*)

2. Mise en place des 7 PAS

Avant d'aborder la mise en place des 7 nouveaux Pôles d'Appui à la Scolarité, pouvez-vous nous dire si un bilan du PAS expérimental de Mont de Marsan a été fait ?

IA-DASEN : pas de réponse précise si ce n'est que des bilans d'étape ont été faits durant l'année.

IEN-EI : on y travaille entre le 1^{er}, le second degrés et les équipes soignantes.

FO : nombre de familles qui ont fait appel au PAS ?

IEN-EI : je ne sais pas, mais ce sont principalement les équipes éducatives qui se sont adressées au PAS.

Commentaire FO post-audience : *d'après les informations que FO a pu recueillir (difficilement) ici et là le bilan est loin d'être positif. Nous verrons si celui de la DSDEN 40 confirme ou infirme notre constat.*

Donc, à la rentrée prochaine 7 Pôles d'Appui à la Scolarité vont être mis en place dans les Landes :

Collège d'Angresse, Collège Léonce Dussarat à Dax, Ecole Olympe de Gouges Labouheyre, Collège de Labrit, Collège de Roquefort, Collège d'Hagetmau et enfin au LEA Brémontier à Saint Pierre du Mont.

A propos des 7 PAS, le 7 avril dernier, **FO** vous a adressé un mail pour demander quels regroupements de PIAL étaient prévus pour former les 7 PIAL. Là encore, pas de réponse, mais avec les fiches de poste publiées pour le mouvement, **FO** a pu les trouver.

→ *Voir en annexe, le doc. « PAS Landes-inFOs dernières »*

Commentaire FO post-audience : visiblement, au regard des explications peu convaincantes du fonctionnement des PAS par l'IA-DASEN 40 et surtout par l'IEN-EI, l'année 2026/2027 risque fort d'être plus ou moins « chaotique » quant à leur mise en place ... On a vraiment l'impression « d'avancer dans le brouillard ».

Autres points à aborder :

- Les autorisations d'absence pour les rendez-vous médicaux impératifs :

FO demande à ce qu'elles soient accordées sans retenue de salaire.

Le S.G. est d'accord pour les RdV essentiels. A voir au cas par cas.

- Les missions des AESH

FO : certains directeurs d'école/ chefs d'établissement demandent aux AESH d'accomplir des missions comme la surveillance de récréation / surveillance du Brevet dans les collèges / journée portes-ouvertes ... qui ne font pas partie de leurs missions.

IA-DASEN 40 : pour les journées portes-ouvertes, pas d'accord : « les AESH font partie de l'équipe éducative »

FO : pas partout ! **FO** conteste l'obligation ; après, chacune et chacun des AESH décident selon les relations de travail dans l'établissement.

- Le Temps d'accompagnement hors-temps scolaire (Dans le 1er degré, les 10 mn avant l'ouverture des classes, le matin et l'après-midi, soit 1h20 par semaine de 4 jours de classe)

FO : demande qu'il soit compté comme temps d'accompagnement. Ce n'est pas un temps « activités connexes », c'est un temps d'accompagnement particulier, il est « hors temps scolaire », mais c'est du temps d'accompagnement qui doit figurer sur l'emploi du temps.

S.G. : fait la moue...

FO rappelle une fois de plus sa demande du passage de 60% à 62% pour avoir 24 heures d'accompagnement

S.G. : comprend la demande de **FO**. C'est sur la table au rectorat.

Consigne FO : faites inscrire ce temps d'accompagnement hors temps scolaire sur votre emploi du temps. **FO** interviendra si besoin pour défendre votre situation.

- Les modalités pour les demandes de changement d'établissement d'exercice dans le PIAL, de changement de PIAL, d'augmentation de la quotité du temps de travail.

FO : demande la rédaction de formulaires départementaux afin que tous les coordonnateurs appliquent les mêmes modalités.

FO : demande des critères objectifs pour répartir les demandes afin d'éviter des « incompréhensions » entre AESH.

S.G. : prend note. Il informe que la commission (sans les syndicats, malgré la demande de **FO**) qui étudie les changements de PIAL, se tiendra plus tard que d'habitude du fait de la mise en place des PAS.

En ce qui concerne les demandes d'augmentation de la quotité du temps de travail, c'est à voir avec le coordo. du PIAL

- Les frais de déplacement (et de repas) :

FO demande que priorité de traitement soit donnée aux AESH

S.G. : prend note. Mais le principe est l'ordre d'arrivée des demandes de remboursement.

- La question de la médecine du travail :

FO dénonce l'absence de visite médicale.

S.G. : Manque de médecins. Il y a des postes, mais ils ne sont pas pourvus.

Commentaire FO post-audience : si vous voulez avoir un examen médical par la médecin du Travail, appelez Mme PATARD au 06 12 22 42 92 ou contactez-la par mail claire.patard@ac-bordeaux.fr



- **La prestation sociale par déjeuner** (1,47€ par repas donnés au prestataire) qui est toujours refusée aux AESH faute de conventions signées entre l'E.N et le prestataire du repas.

FO demande que soient signées des conventions avec toutes les communes ou interco. du département afin que les AESH puissent avoir un déjeuner à 2,75€ (Pour l'URSAAF, pas plus de 50% d'un repas à 5,50€)

S.G. : prend note.

- **Les journées APRASED refusées aux AESH**

FO cite le mail du Pole gestion AESH40 adressé aux coordo. PIAL le 28 avril :

« Mesdames, Messieurs,

*Le pôle gestion est sollicité par des AESH et des PIAL pour des demandes de participation à des formations organisées par l'APRASED en juin prochain. Nous vous rappelons que **les AESH ne peuvent pas suivre ces formations pendant leur temps d'accompagnement**. Elles peuvent toutefois y participer en dehors de leurs heures de travail, sur leur temps libre. (...) »*

FO indique que ce mail a été très mal perçu par les AESH à juste raison car le thème de ces journées, « *les élèves perturbateurs* », les concernait pour beaucoup d'entre elles. Elles auraient dû pouvoir y participer. Maintenant, c'est trop tard, c'est complet.

- **Au sujet de la formation professionnelle :**

FO : Cette année combien de demandes d'AESH d'utilisation du CPF ?

S.G. : aucune demande

FO : Combien de demandes d'AESH pour un Congé de formation professionnelle à la rentrée prochaine ?

S.G. : aucune demande

FO demande que ces formations puissent se dérouler sur le temps de classe, comme les MIN (Modules de formation d'Initiative Nationale.

- **La retraite progressive**

FO demande la possibilité d'annualiser la retraite progressive

L'Administration : pas opposée du tout : « *plus simple à mettre en place* ». A voir avec le Rectorat.

Le **S.G.** prend note.

Pour conclure l'audience, au regard des créations d'emplois d'AESH créés dans le budget 2026 (+ 2000 Equivalents Temps Plein, soit + 2000 x 1607 h. = + 3 214 000 heures), **FO** demande si les Landes vont recevoir des emplois d'AESH supplémentaires à la rentrée de septembre

S.G. : trop tôt encore pour le savoir, sans doute avant la fin des congés d'été.

Pour toute précision ou toute autre question, vous pouvez appeler :

Pascale LEONARD - AESH déléguée FO 1er degré/ 06 75 53 14 54

Agnès YVENAT - AESH déléguée FO 2nd degré / 06 52 96 95 65

Béatrice ANDRIES - AESH déléguée FO Enseigt. Privé/ 06 13 16 21 64

Marc GUYON -Référent FO pour les AESH / 06 52 66 61 83

ou contacter **FO** par mail : fo.aesh40@free.fr

